

Objet :
**Autorisation pour une soirée
concert « LA SUITE / LES FILLES EN A »**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.211-1 ; L.211-2 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212.2,
- ◆ Vu la demande présentée par **monsieur BON John**, gérant de l'établissement « la suite », pour permettre la mise en place d'une soirée concert.
- ◆ Vu l'arrêté préfectoral 324/DDASS/2007 du 26 juillet 2007 relatif au bruit de voisinage
- ◆ Vu l'arrêté préfectoral BSI/PPA-2019-358 relatif aux débits de boissons
- ◆ Considérant qu'il y a lieu d'apporter des prescriptions afin que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et les biens.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur BON John, gérant de l'établissement « la suite » sis 45 route de l'église est autorisé à organiser une soirée « Flamenco » **le mercredi 13 août 2025 de 19h à 22h** au niveau de la placette entre cet établissement et le restaurant « les filles en A »

Article 2 :

L'organisateur appliquera strictement les prescriptions suivantes :

- Respecter le Code de la santé publique, notamment « l'interdiction pour les débitants de boissons de donner à boire à des personnes manifestement ivres » et « l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de 18ans »
- Laisser obligatoirement un passage pour les secours
- Informer le public sur les mesures de protection et de vigilance par un affichage adéquat, (le plan Vigipirate demeure à son niveau le plus élevé sur l'ensemble du territoire national).
- La musique amplifiée devra être modérée afin de ne pas porter nuisance au voisinage et se terminer au plus tard à 22heures

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la brigade de gendarmerie de St-Jorioz (RESANA)
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le directeur des services techniques de Saint-Jorioz
 - ✓ Madame la responsable du service finances de Saint-Jorioz
 - ✓ Au demandeur, lachatelle@yahoo.fr
- ◆ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 07 août 2025

Le Maire
Michel BE

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

